



Cinquième dossier : **la vitesse 2020** sous la loupe (suite).



Si le délai d'une reprise classique s'amenuise de jour en jour, reste par contre angoissante la question devenue « banale » de savoir si l'envol de la saison sera différé ou non comme lors de la dernière campagne. Wait and see... Au bon vouloir de la grippe aviaire et de la Covid !

Poursuite ce jour des bilans sportifs des lâchers 2020 en Hainaut-Brabant wallon : focus sur l'aile droite athoise.

Ce 1^{er} février, un menaçant ciel épidémique pesant sur les têtes des pigeons, s'apparentant à un hiver polaire des plus rigoureux interdisant toute sortie, s'est éclairci en cette veille de la Chandeleur où la brume et l'humidité ambiante ont créé un décor tristounet.

Les pigeonneaux, comme l'a annoncé la RFCB sur son site (espérons que la solidarité entre amateurs permette de diffuser l'information auprès de ceux non informatisés), ont été autorisés, à cette date du 1^{er} février, de découvrir l'air libre pour la première fois de leur existence. Et ce, si leurs mentors, en personnes responsables, ont daigné respecter les règles de confinement causées, non pas par la Covid, mais bien par la grippe aviaire. Une décision qui se résumerait à un changement de statut octroyé au pigeon voyageur et amènerait, par la même occasion, son lot de conséquences sportives et financières (wait and see).

Dans des temps pas si lointains, le 2 février représentait, faut-il encore le rappeler, la date traditionnelle réservée aux accouplements hivernaux. La gestion moderne de la colombophilie est entretemps passée par là et fait son œuvre. De leur côté, les vieux et les juniors doivent encore patienter jusqu'au 15 février pour retrouver leur liberté de vol, leur raison d'être.

Toutes ces nouvelles laissent espérer un parfum de compétition aux dates normales. La RFCB, le CSN, l'AWC ont enchaîné les réunions ces derniers temps pour être prêts au Jour J si la Covid pour l'amateur et la grippe aviaire pour le pigeon ne jouent pas un mauvais tour. Attendons dans le calme, c'est le meilleur moyen de ne pas être déçu si l'adversité en décide autrement. Souvenons-nous des péripéties 2020 relatives à l'autorisation des entraînements.



Gauche, droite... ? Le précédent dossier de vitesse publié, relatif à l'aile gauche athoise montrait sans ambiguïté que les réflexions hivernales 2019 n'avaient en aucun cas modifié l'ossature du sprint ailé dans le Pays Vert et la région de naissance du peintre René Magritte. Dans ces régions, suite au divorce prononcé en 2016, le lâcher unique de vitesse, bastion au préalable inexpugnable, avait été renié au point de disparaître des radars. Une concurrence (existante antérieurement) entre deux ailes était alors officialisée.

66... un nombre interpellant. Tout amateur qui s'octroie le temps de la réflexion a dû, après s'être basé sur les dossiers de présentation de « Coulon Futé » de mars dernier, être interpellé par l'interpénétration des deux ailes athoises. Tant les données numériques reprises étaient sans appel, difficiles à infirmer. Pour rappel, il était écrit, dans les fiches de présentation, des enseignements qui interpellent. A savoir que l'aile gauche athoise recensait, en 2020, 124 localités pendant que le compteur de son alter-ego indiquait 118. Mais aussi, au terme d'une plausible comparaison menée à ce sujet, que 66 localités étaient communes aux deux ailes (la liste est disponible sur demande pour tout dubitatif) ce qui correspondait à 53,23 % de la zone de participation 2020 de la première et à 55,93 % de la seconde. Peut-on encore réellement parler d'ailes opposées dans ce cas de figure ?



Cette question délicate et sensible ne se résume pas à la terre athoise, il faut en convenir. Elle se pose dans moult régions. Tant l'interpénétration d'ententes sert de leurre pour masquer la pauvreté participative de certains endroits en recherche d'un pactole salvateur.

Un coup dans la fourmière ? Et si la règlementation sportive affirmait désormais que toutes les communes reprises dans des ententes différentes constituaient d'autorité une seule entité ailée. Mais aussi, par ailleurs, que les autres localités « délaissées » auraient toute latitude pour y adhérer ou pour préférer « profiter » de leur autonomie. Voilà certes un moyen radical qui annihilerait la concurrence, et surtout le nomadisme d'amateurs. Il simplifierait le travail de vérification des mandataires par la même occasion car l'actuelle règlementation, devenue complexe à force d'« ajouts de crise », apparaîtrait on ne peut plus simpliste. Les discours tenus risqueraient de changer... de manière drastique. Et oui, on peut toujours rêver en changeant de regard sans pour autant paraître illuminé...



Le lâcher sur l'aile droite

Couvrant la cuvette agricole du Pays d'Ath et le Grand Lessines, le lâcher « *Hunelle Dendre-Le Ramier du Sud* », qualifié d'aile droite athoise depuis 2016, n'a plus, trois ans plus tard, suite aux départs conjugués de Bierghes et de Saintes, réalisé d'incursion en Brabant wallon. Celles par contre programmées en Flandre limitrophe, plus précisément en Flandre orientale et en Brabant flamand, étaient reconduites avec empressement.



Ce lâcher, qui privilégie de loin la profondeur à la largeur, n'a entériné qu'une seule retouche en 2020 : l'arrivée imposée de Wadelincourt trouvant ainsi gain de cause après moult tentatives.

Ce lâcher encore est toujours alimenté par deux ententes continuant de proposer un jeu par deux débouchant sur un général et trois doublages opérationnels pendant toute la saison ne reprenant cependant pas l'hôte hivernal non souhaité.

Associer, en vitesse, le « devant » limitrophe à la frontière française de Blaugies à Bon-Secours avec les provinces flamandes précitées de Flandre orientale et du Brabant Flamand résume on ne peut mieux le challenge sportif tenu par un groupement de cinq sociétés composé de deux athoises (Ath & Chièvres), d'une lessinoise (Le Ramier), d'une du « devant » athois (Blaton-Bernissart) et d'une montoise (Thulin).

1. La participation

Un général vieux et yearlings réunis est devenu monnaie courante en 2019 par imposition provinciale. Un an plus tard, l'aile droite athoise n'a plus proposé de doublage facultatif réservé aux vieux. Le tableau ci-dessous et son analyse donnent une idée de la participation.

Date	Etape	Vieux et juniors confondus	Yearlings	Jeunes	Total
13/06	Niergnies	-	-	325	325
	Pont	1.280	(620)	-	1.280
20/06	Niergnies	-	-	126	126
	Pont	1.420	(795)	327	1.747
27/06	Noyon	-	-	386	386
	Ecouen	1.190	(621)	240	1.430
04/07	Pont	962	(461)	563	1.525
11/07	Pont	907	(411)	935	1.842
18/07	Ecouen	920	(442)	801	1.721
25/07	Pont	732	(306)	919	1.651
01/08	Ecouen	822	(387)	931	1.753
08/08	Pont	321	-	944	1.265
15/08	Ecouen	233	-	736	969
22/08	Pont	217	-	985	1.202
30/08	Pont	81	-	573	654
05/09	Noyon	61	-	847	908
12/09	Noyon	38	-	970	1.008
19/09	Noyon	31	-	926	957
TOTAL		9.215	(4.043)	11.534	20.749



- ✓ Essais non compris, 20.749 pigeons ont été convoyés l'Aile droite athisoise au terme des quinze journées disputées. Les vieux et yearlings réunis (9.215) représentent 44,41 % du contingent, les jeunes (11.534) 55,59 %. Cette répartition diffère de celle de 2019 qui avait, au terme des vingt-huit journées, recensé 32.453 pigeons (essais non compris) répartis en 20.445 vieux et juniors réunis (63 %) et 12.008 jeunes (37 %).
- ✓ Aucun jeune n'a été doublé dans les vieux et juniors réunis.
- ✓ Les yearlings n'interviennent pas dans la colonne « total » pour éviter des doublons car ils sont repris dans les vieux et juniors réunis. Ce qui explique que leurs contingents sont notés entre parenthèses.
- ✓ Seuls les concours de juin ont totalisé plus de 1.000 vieux et juniors réunis.
- ✓ Le cap des 1.000 jeunes n'a jamais été atteint pendant la saison.

Remarque : les contingents des deux ailes athisoises sont relativement équilibrés, 21.866 pigeons (jeunes doublés compris) sont à mettre à l'actif de l'aile gauche (voir dossier précédent), 20.749 de celui de droite.

Le point dans les trois doublages facultatifs. Les deux tableaux ci-dessous et leurs analyses respectives livrent un aperçu de la contribution apportée par chaque doublage aux différents contingents.

Vieux et juniors réunis					
Date	Etape	Ath	Lessines	Sud	Total
13/06	Pont	700	549	-	1.249
20/06	Pont	834	381	189	1.404
27/06	Ecouen	575	381	222	1.178
04/07	Pont	626	176	158	960
11/07	Pont	585	186	135	906
18/07	Ecouen	585	214	119	918
25/07	Pont	489	147	89	725
01/08	Ecouen	493	173	156	822
08/08	Pont	157	83	75	315
15/08	Ecouen	96	75	58	229
22/08	Pont	82	115	16	213
30/08	Pont	40	41	-	81
05/09	Noyon	14	47	-	61
12/09	Noyon	10	28	-	38
19/09	Noyon	6	25	-	31
TOTAL		5.292	2.621	1.217	9.130



Jeunes					
Date	Etape	Ath	Lessines	Sud	Total
13/06	Niergnies	127	75	-	202
20/06	Niergnies	46	38	36	120
	Pont	143	75	109	327
27/06	Noyon	66	156	154	376
	Ecouen	77	98	65	240
04/07	Pont	228	116	138	482
11/07	Pont	579	113	195	887
18/07	Ecouen	385	176	200	761
25/07	Pont	314	447	104	865
01/08	Ecouen	336	369	187	892
08/08	Pont	284	380	224	888
15/08	Ecouen	307	238	150	695
22/08	Pont	419	386	136	941
30/08	Pont	262	191	87	540
05/09	Noyon	428	314	-	742
12/09	Noyon	471	346	104	921
19/09	Noyon	461	356	86	903
TOTAL		4.933	3.874	1.975	10.782

- ✓ Le total des vieux et juniors calculés dans les trois doublages diffère de 85 unités (9.215 – 9.130) par rapport à celui obtenu à partir du général. Ce qui traduit que la tendance à doubler est quasi systématique.
- ✓ Le total des jeunes calculés dans les trois doublages est inférieur de 752 unités (11.534 – 10.782 = 752) par rapport au contingent global au sortir des épreuves générales.
- ✓ Ath a engagé au total 10.225 pigeons (5292 VY – 4933 P), Lessines 6.495 (2.621 VY – 3.874 P) et le Sud 3.192 (1.217 VY – 1.975 P). En d'autres termes, Ath a contribué au contingent global final (19.912) à raison de 51,35 %, Lessines de 32,62 %, le Sud de 16,03 % ;
- ✓ Lessines et le Sud ont engagé plus de jeunes que de vieux et juniors réunis, ce n'est pas le cas pour Ath.

2. Les taux de réussite

A suivre...

